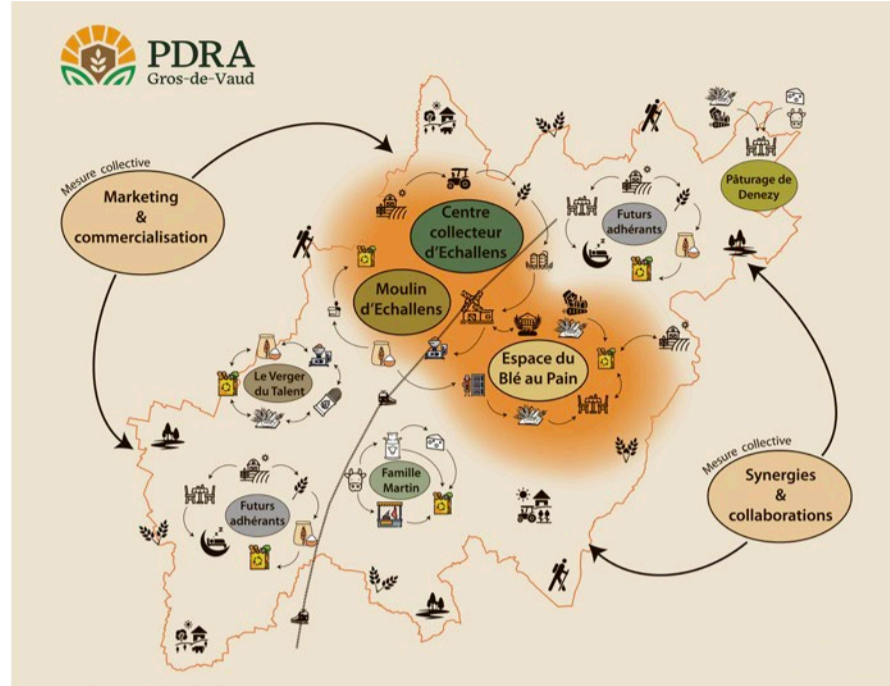


GROS-DE-VAUD

Une plus-value grâce aux céréales



Alain Flückiger, chef de projet pour le PDRA Gros-de-Vaud (à gauche), et Jean-François Thuillard, président de l'Association PDRA Gros-de-Vaud.



Le PDRA comprend six projets partiels répartis dans le district. Des synergies seront créées entre eux par le biais de la mesure collective.

Sarah Deillon

Après avoir reçu des préavis positifs des autorités fédérales et cantonales, le PDRA du Gros-de-Vaud a le feu vert pour peaufiner les projets qui le composent. Axé sur la filière céréalière, il vise à apporter de la valeur ajoutée à toute la région.

C'est parti! Après avoir traversé de longues procédures administratives, le Projet de développement régional agricole (PDRA) du Gros-de-Vaud a reçu un préavis positif de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) du canton de Vaud. Il s'agit d'une étape importante puisqu'elle ouvre la voie à l'octroi d'un soutien financier, à raison d'environ un tiers de l'investissement total (chiffré à plus de 25 millions de francs). Ce PDRA, dont les origines remontent à 2018 (lire ci-dessous), a été présenté officiellement le 30 novembre au Moulin d'Echallens (VD) mais quelques étapes sont encore

nécessaires avant de pouvoir signer la convention tripartite. Du côté du Canton, une procédure financière va maintenant être lancée pour définir quel sera le soutien octroyé par le Grand Conseil. Et du côté des initiateurs du projet, des compléments doivent être fournis, et notamment des garanties de financement.

Nombreux acteurs

L'objectif de ce PDRA est de mettre en avant les produits locaux et de créer de la plus-value pour les agriculteurs et la région en général. «Le projet fera la promotion de nombreux produits mais portera avant tout sur la filière céréalière, emblème du Gros-de-Vaud. Le potentiel de valorisation est d'ailleurs plutôt intéressant puisque sur les 20 000 tonnes de blé récoltées annuellement dans le district, seules 540 tonnes sont utilisées localement», précise Alain Flückiger, secrétaire général de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) et chef de projet pour le PDRA Gros-de-Vaud.

Le but est de travailler à l'échelle d'une région, en incluant tous les partenaires qui pourraient en profiter, soit le tourisme (Echallens Région Tourisme), l'organisme de développement régional

(ARGdV), les espaces de vente (vente directe, restaurant, boulangerie, boucherie, etc.), les partenaires de la filière céréalière (centre collecteur, Moulin d'Echallens), ainsi que les acteurs culturels (Musée suisse du blé et du pain, Fête du blé et du pain, Chemins des blés, etc.). «Ce projet est ambitieux mais je pense que les chances de succès sont grandes. Nous aimerions mettre en valeur nos céréales, comme cela se fait pour le Gruyère ou d'autres produits dans diverses régions de la Suisse. Le but est d'attirer les visiteurs pour les sensibiliser, les informer et les intéresser à la culture céréalière et ce, dès le plus jeune âge», souligne Jean-François Thuillard, président de l'Association PDRA Gros-de-Vaud.

Projets variés

Le PDRA compte six projets partiels.

Espace du blé au pain: il cherche à valoriser les métiers de la production agricole, de la meunerie et de la boulangerie. Il doit accueillir un magasin de produits du terroir/une boulangerie tea-room/une espace didactique et d'événements/une ligne de transformation pour des produits de l'agriculture céréalière (lire *Agri* du 5 mai 2023, en page 4).

Centre collecteur d'Echallens: il est question d'augmenter la capacité de stockage, de transformer les trémies pour ajouter une ligne de réception, d'adapter la halle des trémies à la dimension du matériel roulant actuel et de mettre en place un système d'aspiration pour améliorer la gestion des nuisances (notamment la poussière). Ces travaux doivent permettre de doubler le débit de réception et de pouvoir mieux séparer les lots.

Moulin d'Echallens: l'objectif est d'accroître le rendement horaire, de simplifier les circuits et d'améliorer l'hygiène. Cela doit notamment se faire par la modernisation des installations qui datent de 1947. Sont prévus entre autres: un nouveau transport pneumatique et une ligne d'ensilage semi-automatique.

Verger du Talent: le but est de transformer une partie de la production céréalière de l'exploitation et de proposer des prestations agrotouristiques pour montrer la chaîne de production du champ à l'assiette. Cela se fera en développant l'accueil sur la ferme et en installant une brosse à grain, un pétrin et une étuve pour permettre la confection de pain et l'organisation d'ateliers.

Ferme Martin: le projet entend rénover l'espace de vente actuel et aménager un local de conditionnement et de transformation des produits. Un espace d'accueil agrotouristique doit aussi être créé afin d'ajouter un revenu supplémentaire.

Pâturage de Denezzy: il s'agit d'une volonté commune des exploitants et du propriétaire (Commune de Montanaire) de transformer une partie du bâtiment pour accueillir des hôtes, pour une restauration simple, pendant la saison d'estivage. La buvette (Restaurant de l'estivage Bellevue) devrait compter 36 places.

Travail en commun

L'objectif est d'obtenir une signature commune pour tous les projets partiels. C'est là que s'ajoute la mesure collective qui consiste à regrouper tout un réseau d'acteurs (au-delà des projets partiels) et à mettre en avant une marque régionale, grâce à une stratégie marketing commune. «Nous prévoyons l'établissement d'une charte qui définirait quels sont les produits éligibles à cette signature», relève Alain Flückiger. Une pastille «Gros-d'Vaud» viendrait se coller sur les produits concernés, garantie que leur vente entraîne une plus-value à l'agriculture de la région.

Le projet de charte prévoit pour l'instant que les produits non transformés proviennent à 100% du district (80% pour un produit transformé). L'objectif est d'obtenir plus de 200 partenaires (producteurs, transformateurs, restaurateurs, détaillants et autres acteurs).

D'autres collaborations communes sont prévues, comme des campagnes de communication pour les projets partiels, des tracés de mobilité douce entre les divers sites, des rencontres entre les partenaires pour qu'ils mettent en avant les produits des autres ou encore une mise en avant spécifique à l'«Espace du blé au pain». «Ce dernier doit devenir une réelle vitrine de la signature régionale (mesure collective), des produits régionaux, ainsi que de la culture céréalière de la région. La fréquentation attendue est de 100 000 visiteurs par an. Un chiffre qui comprend l'ensemble des passages dans les différentes parties du site, dont 20 à 30 000 dans l'espace musée», souligne le secrétaire. Et Jean-François Thuillard d'ajouter: «Avec cet espace et le PDRA en général, j'espère que nous parviendrons à redonner envie au consommateur d'aller acheter son pain chez l'artisan plutôt que d'opter pour des produits précuits ou importés».

Un projet collectif qui s'est construit petit à petit

Les prémices du PDRA du Gros-de-Vaud remontent à 2018. «Nous avons vu passer un appel à projets pour une structure qui voulait recréer du lien entre la ville et la campagne en mettant en avant des produits. Les retours des autorités ont été négatifs mais nous avons pensé que cela pourrait faire l'objet d'un PDRA et nous avons repris l'idée dans un contexte plus large», explique Alain Flückiger.

Esquisse

Pour lancer la machine, il a d'abord fallu déposer une esquisse auprès de l'OFAG. Celle-ci présentait trois piliers: les producteurs qui cultivent les céréales, les moulins et centres collecteurs qui réceptionnent et travaillent la matière et finalement les consommateurs (de produits mais aussi d'agrotourisme). L'esquisse a été validée le 14 juin 2019.



Le projet doit faire rayonner la filière céréalière de la région.

Etude préliminaire

La firme Repetti, sise à Montreux (VD), a été nommée en tant que mandataire pour établir l'étude préliminaire. Chaque agriculteur du Gros-de-Vaud a été contacté et une dizaine se sont montrés intéressés à rejoindre le bateau avec un projet partiel. L'étude préliminaire, validée le 25 janvier 2021, comportait 10 pro-

jets émanant de privés ou de structures collectives.

Planification de détail

La phase de documentation a débuté en automne 2021. Il s'agissait de présenter les projets dans les détails et d'établir un business plan. Des agriculteurs se sont retirés pour diverses raisons: procédure qui n'allait pas assez vite, com-

plexité des informations à fournir, etc. «C'était beaucoup de travail pour eux. Ils étaient soutenus par les mandataires mais devaient quand même gérer eux-mêmes leurs dossiers», souligne Alain Flückiger.

Le 23 décembre 2021, l'Association PDRA Gros-de-Vaud a été créée car la mise sur pied d'un PDRA exige que l'organisation porteuse du projet se donne une forme juridique valable, regroupant tous les partenaires. Jean-François Thuillard, avec ses casquettes de député et d'agriculteur à Froideville, en est devenu le président. Le projet a finalement pu être déposé pour consultation auprès de la Confédération et du Canton le 23 juin 2023 et a reçu un préavis positif le 14 novembre dernier.

Mise en œuvre

Les responsables espèrent que les derniers éléments seront réglés pour l'automne 2024 afin de pouvoir lancer la phase

de mise en œuvre. «L'enjeu est important pour le centre collecteur qui aimerait débiter les travaux en octobre 2024 et être opérationnel pour la récolte 2025», souligne le secrétaire. Ils souhaiteraient également que l'Espace soit créé avant la prochaine Fête du blé et du pain (2028 pour respecter le calendrier).

La phase de mise en œuvre doit durer six ans au maximum. «Il n'est pas uniquement question de constructions, nous devons aussi nous assurer de la pérennité des mesures pendant ce laps de temps. Nous allons recevoir des aides pendant six ans mais après, cela devra tourner tout seul.» Si l'un des projets devait s'arrêter, le remboursement de la somme allouée pourrait être réclamé par les autorités compétentes. Le mandataire devra d'ailleurs établir un rapport auprès de la Confédération pour définir si l'argent public a bien été utilisé. SD

Des conditions

L'instrument Projet de développement régional (PDR), selon l'article 93 (al. 1, let. c) de la Loi sur l'agriculture a été introduit dans le cadre de la politique agricole 2007 pour «poursuivre le développement d'idées et les soutenir financièrement». La condition pour leur création: apporter de la plus-value à l'agriculture. Il revient à la Confédération et au Canton d'évaluer la participation agricole (offre, prestation, organisation porteuse), la valeur ajoutée (débouchés) et l'efficacité économique (rentabilité, possibilité de financement, viabilité). Trois critères sont utilisés pour l'agriculture: – la moitié de l'offre consiste en des matières premières provenant de la région; – ou la moitié des prestations sont fournies par des familles paysannes; – ou la moitié des voix dans l'organisme responsable sont en main d'agriculteurs. SD